

[Réouverture des écoles et des établissements scolaires](#) [1]

Réouverture des écoles et des établissements scolaires - Conditions de poursuite des apprentissages

Circulaire du 4 mai 2020

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 19 du 7 mai 2020

L'objectif est de garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole de déconfinement sanitaire strict, qui conditionne l'ouverture de chaque école et de chaque établissement. C'est dans ce cadre que se définit l'accueil progressif des élèves selon des principes nationaux mais avec une grande souplesse dans la mise en œuvre. Cela détermine une situation pédagogique inédite que la présente circulaire a vocation à préciser et qui est prolongée par des documents dédiés à la reprise pédagogique.

Cette circulaire précise que des « groupes multi-niveaux peuvent être constitués pour scolariser des élèves prioritaires dont les cours n'ont pas repris et correspondant aux catégories suivantes : les élèves en situation de handicap ; les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage ; les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation ». Par ailleurs, « une attention particulière est portée au retour progressif à l'école des élèves en situation de handicap afin d'informer les familles des modalités d'accueil définies pour respecter la doctrine sanitaire. Les méthodes pédagogiques sont adaptées au contexte particulier du déconfinement pour l'enseignement présentiel comme à distance ».

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Voir aussi le protocole sanitaire et les missions des AESH pour la reprise dans les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020

[Consulter le protocole sanitaire et les missions des AESH \(Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse\)](#) [3]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/r%C3%A9ouverture-des-%C3%A9coles-et-des-%C3%A9tablissements-scolaires>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>

[3] https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/71/3/AESH_1283713.pdf